Municipales : pourquoi vote-t-on ?

Les élections municipales permettent d'élire les membres du conseil municipal de chaque commune : les conseillers municipaux. Ils sont élus au **suffrage universel direct** pour un mandat de six ans.



Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le scrutin est proportionnel, de liste, paritaire à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête.

Lors des élections municipales, les électeurs désignent aussi leurs représentants au sein des **conseils intercommunaux ou métropolitains**.



Documents

[Le mode de scrutin des élections municipale pour les communes de 1000 habitants et plus]

Liens utiles

[Service élections]